



**EXTRAIT N°02/2024 DU PROCES-VERBAL DES  
PRÉFECTURE DE LA REÇUE LE  
DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 MARS 2024 SEANCE DU 26 FEVRIER 2024**

Date de la convocation :  
Le 19 février 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

**En début de séance :**

Présents 20  
Procurations 5  
Absents 7  
Excusés 1

**En cours de Séance :**

Présents 21  
Procurations 5  
Absents 6  
Excusés 1

**Contrôle de Légalité**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-six du mois de février, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

**PRESENTS :**

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. BERNABE Cédric, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, M. RETINOIR Joël (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. DELPHIN Laurent (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe),

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. CIDOLIT Bertrand, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU) ;

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

## **CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL POUR LE POSTE DE DIRECTEUR/TRICE DES PROJETS STRUCTURANTS**

Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le Décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant que dans le cadre de la prise d'envergure des grands projets structurants, une direction capable de superviser les opérations qui en découlent est nécessaire afin de répondre à la demande politique, la ville envisage de recruter un agent de catégorie A, en charge du management des opérations des grands projets structurant pour lesquelles il devra assurer leur pilotage, leur organisation et leur coordination.

### **PROFIL DU POSTE :**

Sous la supervision de la direction générale des services adjointe 2, l'agent devra être en capacité d'assurer les missions et responsabilités, nécessaires à l'exercice des fonctions suivantes (extrait de la fiche de poste) :

- Montage et gestion de projet
- Conduite d'opération
- Coordination des différentes parties prenantes

L'agent recruté interviendra donc dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux dans les conditions fixées aux articles L.332-14 et L.332-8-2 du Code Général de la fonction publique. Ainsi, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** la création d'un (1) emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour occuper le poste de directeur/trice des projets structurants

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 26 février 2024

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

